

COMMUNAUTE DE COMMUNES "ESSOR DU RHIN" PROJET DE STATUTS

Article 1^{er} : La Communauté de communes "Essor du Rhin" a été créée par arrêté préfectoral n° 003646 du 19 décembre 2000. Elle comprend les communes de Balgau, Blodelsheim, Fessenheim, Hirtzfelden, Munchhouse, Roggenhouse, Rumersheim-le-Haut et Rustenhart.

Article 2 : Le siège de la Communauté de communes "Essor du Rhin" est situé à l'adresse suivante: 2, rue du Rhin 68740 FESSENHEIM.

Article 3 : La Communauté de communes "Essor du Rhin" est constituée pour une durée illimitée.

Article 4 : La Communauté de communes "Essor du Rhin" est administrée par un Conseil composé de délégués de chaque commune dont le nombre est déterminé au prorata de sa population, selon le critère ci-après :

- Jusqu'à 1000 habitants : 2 délégués
- De 1001 à 2000 habitants : 3 délégués
- De 2001 à 3000 habitants : 4 délégués
- Plus de 3000 habitants : 5 délégués

Sur la base de ce mode de répartition des sièges et des résultats du recensement de 1999, la répartition des sièges est la suivante :

Communes	Nombre de sièges
Balgau	2
Blodelsheim	3
Fessenheim	4
Hirtzfelden	2
Munchhouse	3
Roggenhouse	2
Rumersheim-le-Haut	2
Rustenhart	2
Total	20

La répartition fera l'objet d'une réactualisation à l'issue des résultats du dernier recensement officiel de la population arrêtés selon les dispositions législatives en vigueur.

Article 5 : Les compétences

Les compétences obligatoires :

Conformément à l'article 5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes "Essor du Rhin" exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, des compétences relevant de chacun des groupes suivants:

1° Aménagement de l'espace :

- ✚ Adhésion au Syndicat Mixte pour l'élaboration, la modification et la révision du SCOT "Rhin Vignoble Grand Ballon"
- ✚ Consultation sur l'élaboration et la révision des POS et/ou PLU communaux
- ✚ Adhésion au Syndicat Mixte du Pays "Rhin Vignoble Grand Ballon"
- ✚ Elaboration, révision, approbation et mise en œuvre de la Charte intercommunale de développement et d'aménagement
- ✚ Création, développement et gestion du Système d'Informations Géographiques (SIG)
- ✚ Constitution de réserves foncières en vue de la réalisation d'actions dans le cadre des compétences de la Communauté de communes "Essor du Rhin"
- ✚ Création, aménagement, entretien des pistes et itinéraires cyclables et des sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté de communes hors agglomération et hors schéma départemental

2° Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté de communes

- ✚ Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire la zone d'activités intercommunale à Blodelsheim et toutes les futures zones d'activités
- ✚ Création, aménagement et gestion de pépinières d'entreprises, d'ateliers relais et d'hôtels d'entreprises sur les zones d'activités d'intérêt communautaire
- ✚ Etudes et actions de promotion dans le domaine économique

Les compétences optionnelles

Conformément à l'article 5214-16 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes exerce des compétences dans le domaine suivant :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - ✚ Mise en place d'un tableau de bord des consommations d'énergie et suivi des éventuelles surconsommations ou dysfonctionnements dans les bâtiments communautaires
 - ✚ Collecte, transport, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
 - ✚ Aménagement, entretien et gestion des centres de tri et de valorisation des déchets
 - ✚ Participation financière aux actions en faveur de la promotion de l'environnement sur le territoire de la Communauté

Les compétences facultatives

La Communauté de communes "Essor du Rhin" exerce les compétences suivantes :

:

- Transports
 - ✚ Transport collectif des habitants des communes membres de la Communauté de communes vers les équipements sportifs, culturels et de loisirs par délégation du Conseil Général
 - ✚ Etude et réalisation du transport à la demande par délégation du Conseil Général

- Actions de promotion du tourisme
 - ✚ Participation aux actions mises en œuvre par l'Office du Tourisme des Bords du Rhin
 - ✚ Participation financière pour l'aménagement et l'entretien de l'Ile du Rhin, des anciennes gravières et des friches militaires destinées à une reconversion à des fins touristiques
 - ✚ Création, aménagement et gestion de campings publics
 - ✚ Etude sur le développement touristique du territoire de la communauté
 - ✚ Participation financière aux actions en faveur du tourisme sur le territoire de la communauté

- Accueil de la petite enfance
 - ✚ Aménagement, gestion et développement du relais d'assistantes maternelles
 - ✚ Aménagement, entretien et gestion des structures petite enfance de la Communauté de communes situées à Fessenheim et à Munchhouse

- Activités culturelles et sportives
 - ✚ Etude, création, aménagement et gestion d'une piscine
 - ✚ Etude, création, aménagement et gestion d'une salle de spectacles
 - ✚ Participation financière aux activités mises en œuvre par "l'Association Essor de la Culture et du Sport"
 - ✚ Participation financière à des associations opérant dans le domaine de la jeunesse et aux actions de formation de l'UDBA 68, de l'UP REGIO, du BAFA, du BAFAD, dans le respect du principe d'exclusivité
 - ✚ Participation financière à la formation de bénévoles associatifs

- Personnes âgées
 - ✚ Adhésion au Syndicat Mixte "Communautés de communes Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin" pour la construction et l'équipement de la maison de retraite médicalisée "Les Molènes" à Bantzenheim

- Assistance technique et administrative aux communes membres
 - ✚ Mise à disposition et gestion de la banque de matériels communautaires
 - ✚ Maîtrise d'ouvrage déléguée à la demande des communes membres

- Adhésion au Syndicat Mixte du Groupement Local de Coopération Transfrontalière Centre Hardt Rhin Supérieur

- Gestion, aménagement et entretien des locaux d'habitat et des locaux techniques et administratifs pour la Gendarmerie Nationale à Blodelsheim, conformément à l'article L 1311-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Mise en place d'un guichet unique d'information et de conseil dans les domaines de l'emploi, de l'insertion, de la formation et des affaires sociales
- Animation de la jeunesse
 - ✚ Elaboration, pilotage, coordination et suivi des contrats socio-éducatif, la Communauté de communes ayant en charge la réalisation des actions communautaires inscrites dans ces contrats

Article 6 : La Communauté de communes Essor du Rhin peut par simple délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés adhérer à tout établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice de ses compétences sans consultation préalable des communes membres (article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales).